



## LES CLEFS DE LA SEMAINE

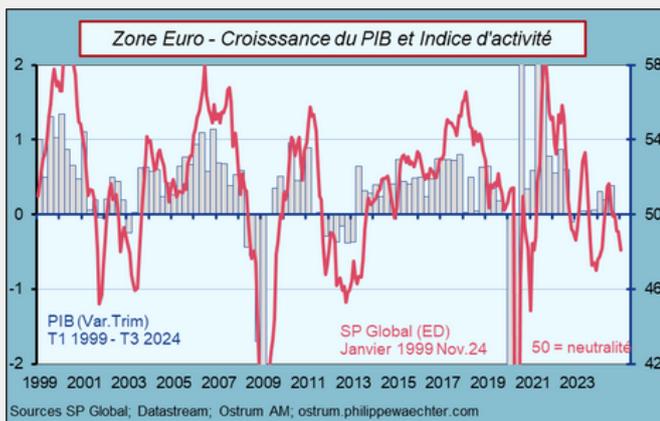
25 novembre 2024



- La France entre le marteau et l'enclume, Pages 2, 3
- La question des retraites en France encore débattue, Page 4
- La COP29 à Bakou, Page 5
- L'utilisation des cryptomonnaies aux Etats-Unis, Page 6
- Les salaires et l'emploi en zone Euro, Page 7
- Les inquiétudes sur l'activité ne sont pas levées en novembre, Page 8
- Ce que devra faire le prochain gouvernement allemand, Page 9
- Cinq façons dont le changement climatique menace la santé humaine, Page 10
- Les émissions historiques de la Chine à l'intérieur de ses frontières ont désormais provoqué plus de réchauffement climatique que les 27 États membres de l'UE réunis, Page 11
- Comment le PCC développe un « bouclier idéologique » pour isoler l'espace numérique chinois, Page 12
- Un réchauffement climatique supérieur à 1,5°C pourrait déclencher plusieurs points de basculement climatique, Page 11

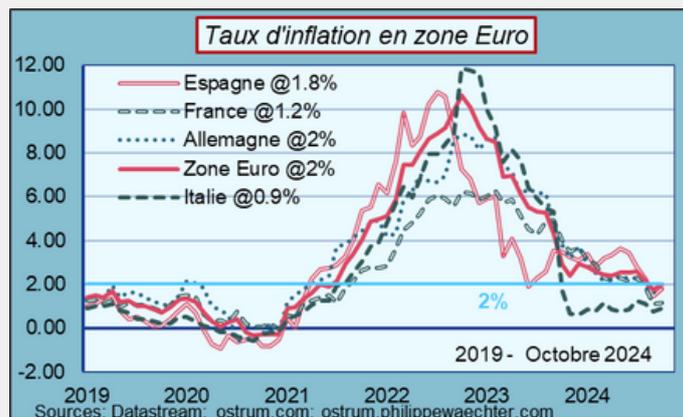
### Le graphe qui me plait ou me préoccupe cette semaine:

L'activité tarde à se redresser en zone Euro



### A suivre cette semaine

L'inflation en zone Euro pour le mois de novembre





**La question de la semaine - 26 novembre 2024**

**La France entre le marteau et l'enclume**

La France est soumise à un drôle d'environnement. Longtemps considérée comme un des partenaires dynamiques de la construction européenne, son rôle et son statut sont aujourd'hui discutés.

Ce phénomène traduit plusieurs histoires.

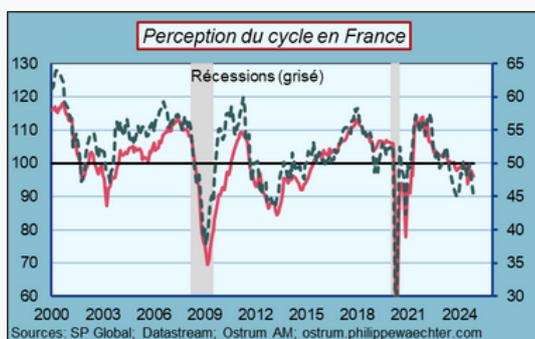
La première est conjoncturelle, la France ne parvient pas à s'inscrire dans une dynamique cyclique d'expansion suffisamment robuste.

La deuxième est une défiance des entreprises étrangères. Le rapport EY sur l'attractivité de la France en témoigne.

La troisième histoire est celle de la comparaison avec l'Allemagne sur les marchés financiers. Alors qu'outre-Rhin les signaux économiques et politiques sont brouillées, les investisseurs financiers ne choisissent plus la France comme support de leurs investissements.

**Fragilité conjoncturelle**

Les enquêtes menées auprès des entreprises reflètent une situation de bas de cycle.



Le risque de récession est limité comme le suggère le graphe. Les niveaux des enquêtes étaient beaucoup plus réduits en 2009 et 2020.

La préoccupation majeure est le manque de demande dans l'industrie. Les deux mesures montrent que la probabilité d'une reprise de ce secteur est réduite.

Dans un monde qui met en avant la politique industrielle, la France manque de dynamisme et de boussole sur ses orientations industrielles.



**L'attractivité de la France**

L'investissement des entreprises dépend de trois facteurs: le caractère irréversible des dépenses en capital, la distribution de probabilité des rendements et le calendrier des dépenses d'investissement.

Dans l'enquête publiée par Ernst and Young sur l'attractivité de la France, c'est très clairement le troisième critère qui est mis en avant. Compte tenu de l'irréversibilité de l'investissement, il est urgent d'attendre que la situation politique soit clarifiée.

C'est préoccupant car ce type d'investissement est souvent dans le secteur industriel, celui qui, certes, est en phase d'ajustement mais qui est aussi celui par lequel l'économie française doit se réinventer. Les investissements étrangers sont porteurs de transferts de technologie, d'impulsion et doivent s'inscrire dans une politique industrielle offensive.

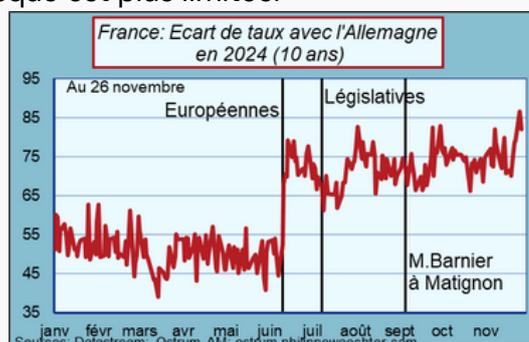
Comment dans cette situation, créer les conditions pour rester dans la course à l'innovation et à la création de valeur. L'incertitude politique, actuelle mais aussi dans la durée, est un risque fort pour l'économie française.

Il faut d'ailleurs aller un peu plus loin. Si les entreprises étrangères ne souhaitent pas investir maintenant, on peut aussi étendre cela aux entreprises françaises qui peuvent trouver pertinent d'investir en dehors du territoire français pour garantir leur développement.

**Défiance financière**

Sur les marchés financiers, la logique est similaire, mettant en avant la notion de risque. Pour un rendement donné, les investisseurs vont arbitrer le risque. Cela se traduit par écartement des taux d'intérêt.

L'incertitude qu'ils ne souhaitent pas prendre le risque sur des actifs français. Il y a d'autres opportunités sur d'autres actifs, en Espagne, au Portugal voire en Italie pour lesquels la perception du risque est plus limitée.





## La France entre le marteau et l'enclume

### Quel scénario pour la France ?

L'évolution de la situation en France va dépendre, dans les jours qui viennent, jusqu'au 21 décembre, de l'évolution de la procédure budgétaire.

La Commission Mixte Paritaire (CMP composée de 7 députés et de 7 sénateurs) qui sera créée devra trouver un texte commun qui devra être validé par les deux assemblés. Cela peut paraître complexe car s'il y a éventuellement une majorité au Sénat, il n'y en a pas à l'Assemblée Nationale. Un texte adopté à la CMP peut ne pas passer l'étape suivante.

L'utilisation, le 20 décembre, de l'article 49 alinéa 3 par Michel Barnier est donc inévitable. Le premier ministre l'a d'ailleurs déjà évoquée.

Soit le texte passe et le budget peut enfin être mis en place. Dans ce cas les tensions sur les marchés ne s'accroissent pas mais ne se résorbent pas franchement car la question de la stabilité politique restera ouverte.

Soit il y a une motion de censure qui est votée. Dans ce cas, le gouvernement doit démissionner et ne s'occuper que des affaires courantes en attendant une nouvelle nomination.

C'est cette perspective qui est la plus périlleuse. La durée associée au risque d'instabilité est prolongée, augmentant d'autant la défiance vis à vis de l'économie française.

Les entreprises étrangères n'auront toujours pas l'intention de venir s'installer en France et les entreprises françaises pourraient accentuer leurs velléités d'investir à l'étranger.

Les investisseurs ne prendront pas davantage le risque français pour leurs actifs.

La première question que l'on doit se poser porte sur le texte effectif du budget. On ne sait pas correctement ce qui sera adopté. Il était question de coupes dans les dépenses et d'impôts transitoires. On verra le texte une fois adopté.

La deuxième question portera sur la situation fiscale des entreprises face au budget. La conjoncture est peu porteuse et les inquiétudes se font jour sur l'emploi. Est-il absolument nécessaire de renchérir le coût de fonctionnement des entreprises ?

Quelle sera l'ampleur des coupes de dépenses ? Car c'est cela aussi qui sera scruté par les investisseurs. La France a, en % du PIB, un excès de l'ordre de 7 points de dépenses en plus par rapport aux autres pays de la zone Euro.

Dans l'analyse de la soutenabilité de la dette publique cette question de la dépense est majeure. En effet, il faut transformer le déficit primaire en surplus primaire de l'ordre d'1 point de PIB. Cela veut dire économiser environ 140 milliards d'euros sur le déficit et donc une bonne partie sur les dépenses.

La hausse des dépenses n'a pas eu un effet spectaculaire dans la durée sur le profil de l'activité et sur le rythme de la croissance du PIB. Les augmenter encore comme cela est parfois évoqué ressemblerait alors plutôt à une fuite en avant.

L'autre question est qu'au regard de l'environnement décrit, l'économie française sera-t-elle susceptible d'avoir un taux de croissance de 1.1% comme attendu dans la Loi de Finance ? Probablement pas. Ce sera plutôt entre 0.5 et 0.8%. Dès lors, le déficit public ne va pas se résorber rapidement et sera en 2025 plus élevé que celui attendu à 5%.

\* \* \*

En cas de vote d'une motion de censure, le champ des possibles va s'élargir puisque la question de la stabilité politique ne sera pas résolue. On peut toujours espérer une coalition comme dans les autres pays européens mais l'été dernier a montré que les députés n'y étaient pas prêts.

La majorité absolue a été un rempart à l'instabilité. Elle n'est plus et il faut s'approprier collectivement ce nouveau cadre et l'intégrer certainement dans notre culture.

Parmi les éléments à prendre en compte dans ce champ des possibles élargi:

Une défiance face à la situation française avec un risque de taux d'intérêt durablement plus élevés que dans les autres pays de la zone Euro et un spread qui pourrait encore s'élargir. La probabilité d'une crise financière serait alors réduite mais pas nulle.

L'autre point est de prendre le risque d'un effet boule de neige sur la dette publique française avec un taux d'intérêt durablement plus élevé que le taux de croissance nominal de l'économie en raison d'une prime de risque forte de la part des investisseurs. Pour l'instant ce n'est pas le cas en raison de la crédibilité de l'Etat français. Mais, ...

Le pire n'est jamais sûr mais on ne voit pas très bien la façon dont l'incertitude politique, financière et économique va être levée.



## L'actu de la semaine

### La question des retraites en France encore débattue

Il faudra qu'un jour, en France, on se pose la question du partage du revenu entre la population active et les retraités.

Cette semaine, la commission des Affaires Sociales à l'Assemblée Nationale a voté l'abrogation de la réforme des retraites et le retour à un âge de départ à la retraite à 62 ans. Le processus parlementaire d'abrogation n'ira probablement pas jusqu'au bout mais cela traduit toujours la volonté de réduire l'âge de la retraite et l'inconséquence qui y est associée.

Pendant ce temps, le Sénat validait le travail de 7 heures de travail gratuites pour financer la dépendance.

Le graphe montre que le partage de la population se déforme très vite à la faveur des plus de 65 ans. Autrement dit, mais cela tout le monde le sait, le nombre de retraités va augmenter relativement à la population active.

Trois remarques

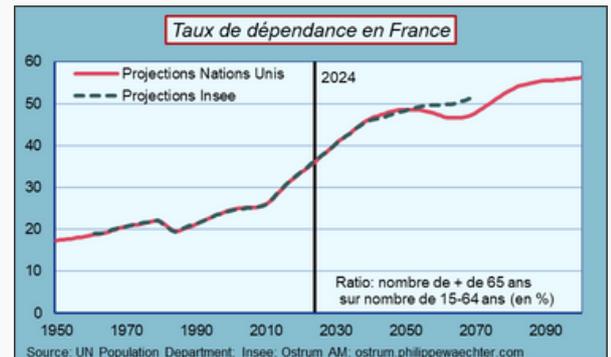
- Le revenu utilisé pour payer les retraités doit d'abord être produit. Et la production résulte de l'activité de la population active. À productivité constante et si la somme de la population active et des retraités est stable, la production et donc le revenu global diminueront en raison de la moindre part de la population active. La part relative de la population à la retraite augmentant soit la part du revenu distribuée à la population active diminue pour maintenir les pensions soit c'est la part versée aux retraités qui se réduit. C'est l'enjeu de l'âge du départ à la retraite.
- On ne peut pas penser que d'autres paieront. On peut faire payer les personnes les plus riches mais c'est une solution de court terme. Il y a ici une différence à faire entre un prélèvement sur le patrimoine pour contribuer à la solidarité nationale et un prélèvement pour combler le déséquilibre des retraites dans la durée. Penser que la dette publique puisse faire l'ajustement est aussi une solution de court terme. Le travail de Jean Pascal Beaufret, publié dans la revue Commentaires, suggère que près de la moitié de la hausse de 1 000 milliards de la dette publique entre 2018 et 2023 résulte du financement des retraites. Un tel déséquilibre ne peut s'inscrire dans la durée. Sinon la sanction des investisseurs sera rapide et puissante.
- On ne peut pas faire l'hypothèse que l'équilibre des comptes sociaux puisse s'opérer en considérant que le travail est gratuit pour celui qui l'accomplit. C'est une forme de prélèvement supplémentaire non comptabilisé dans les prélèvements obligatoires.

Tous les arbitrages se font au détriment de la population active. Certes la population vieillit mais favoriser les retraités au détriment de la population active n'est pas compatible avec l'équilibre global.

Il faut que la population active ait suffisamment d'incitations pour produire et générer des revenus. Il faut arrêter de penser que quelqu'un d'autre paiera sans savoir qui exactement.

La dynamique des finances publiques demande des arbitrages et le risque en revenant sur l'âge de départ à la retraite et en considérant que l'on peut rogner sur le revenu des actifs pour équilibrer les comptes de la dépendance c'est qu'à un moment donné le revenu produit ne soit plus suffisant avec une paupérisation de tous par manque d'incitation à produire.

La hausse du nombre de retraités par rapport aux actifs doit inciter à reposer la question du travail et de son rôle dans la construction d'une économie.





## L'actu de la semaine

### La COP29 à Bakou

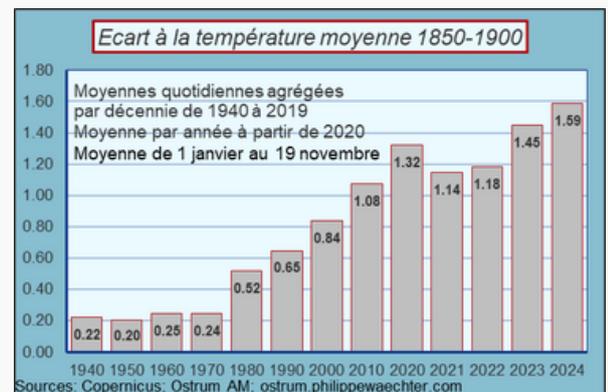
Lors de la COP29 à Bakou en Azerbaïdjan, l'objectif était de trouver 1 000 milliards de financement en 2035 pour les pays en développement afin qu'ils puissent disposer de moyens à la fois pour continuer de croître mais aussi de mettre en place des mesures pour investir dans les énergies renouvelables plutôt que d'utiliser des énergies fossiles qui sont moins chères.

La question portait sur qui devait mettre au pot sur ces 1 000 milliards. Il y a eu plusieurs propositions. Il a été question de classer les pays en fonction du cumul de leurs émissions. Cela mettait les Etats-Unis en tête suivi de la Chine et de l'Union Européenne. Ce schéma qui a du sens puisque le carbone dans l'atmosphère ne s'évapore pas. Les émissions qui ont été faites se retrouvent dans l'atmosphère, contribuant ainsi au réchauffement climatique. Cela n'a pas été retenu.

On aurait pu faire aussi une moyenne des émissions et de faire contribuer ceux qui émettaient plus que la moyenne au bénéfice de ceux qui émettaient moins. Cela n'a pas été retenu.

Finalement, ce ne sont que 300 milliards qui devront être mobilisés par les pays développés à l'horizon 2035. Est-ce suffisamment ambitieux face à la concurrence des énergies fossiles, est-ce suffisamment ambitieux pour infléchir les comportements ? C'est tout l'enjeu et l'accord de Bakou ne répond pas aux attentes. La composition de ces montants, 100 Mds pour l'instant, est aussi problématique car il s'agit généralement de prêts et non de dons.

D'abord parce que le montant apparaît insuffisant même s'il est plus important que l'accord initial de la COP 15 à Copenhague qui fixait le montant à 100 milliards. Mais depuis la situation s'est dégradée et l'année 2024 sera la première pour laquelle la température moyenne sera supérieure à la limite basse de l'Accord de Paris. Le graphe est explicite.



L'autre point à souligner est l'absence d'élément sur la fin programmée de la consommation d'énergies fossiles. Cela avait été une grande victoire de la COP28 à Dubaï que d'inclure ce point. Sous l'égide de l'Azerbaïdjan, cette phrase a été gommée. La route sera longue.

Pour la COP30 à Belém au Brésil l'an prochain, les pays participants devront communiquer sur leurs engagements en matière de lutte contre le climat. C'est une démarche initiée lors de la COP21 à Paris en 2015. En fonction des engagements, les Nations Unies peuvent calculer la tendance des émissions et des températures pour la fin du siècle. Au regard de la température de 2024, des efforts supplémentaires devront être faits puisque les engagements actuels mènent à une température de 2.8°C à la fin du siècle.



## L'actu de la semaine

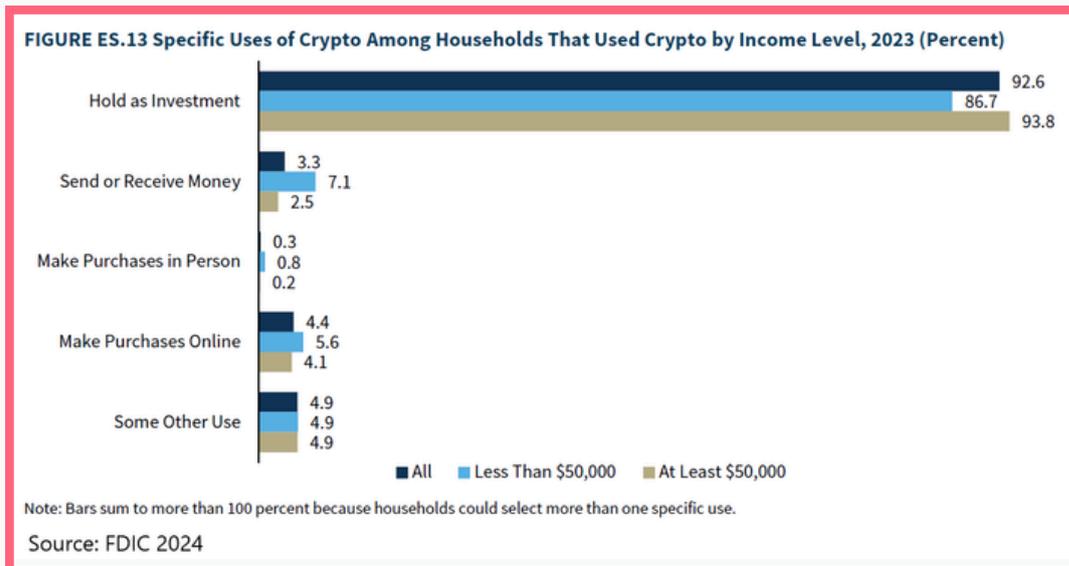
### L'utilisation des cryptomonnaies aux Etats-Unis

Dans son enquête annuelle sur les ménages et leurs banques, l'organisme de régulation des dépôts américain (FDIC) a posé une question sur les cryptomonnaies et leurs usages.

En 2023, 4.8% des ménages ont utilisé une cryptomonnaie. La discrimination sur les ménages utilisateurs se fait sur le revenu, sur le niveau d'éducation et sur l'âge. Mais le FDIC constate aussi une utilisation pour les ménages qui ont des revenus volatils.

Le graphe montre l'usage qui est fait des cryptomonnaies. Il s'agit essentiellement d'un placement d'investissement. L'utilisation des cryptomonnaies est marginale sur les achats de biens. L'usage est un peu plus élevé pour les achats en ligne. Cela se conçoit au regard de la forme même des cryptomonnaies.

Les cryptomonnaies ne sont donc pas perçues comme des monnaies avec toutes les caractéristiques associées.





## Les salaires et l'emploi en zone Euro

*La dynamique des taux de salaires continue de se modérer en zone Euro. Cela traduit le repli rapide de l'inflation. La dynamique de rattrapage est enrayerée.*

*Ce qui va changer est la réduction de l'emploi en Allemagne. Cela a déjà commencé et de ce fait, dans une économie en récession, le pouvoir de négociation passe du côté des entreprises. Cela se traduira par un ralentissement des salaires et de l'inflation. A la BCE d'en profiter.*



Le taux de salaire en zone Euro, selon la mesure Indeed, se stabilise en octobre. Sa progression est de 3.3% sur un an.

Le salaire réel continue de progresser, ce qui est un facteur favorable à la consommation et au cycle économique.

Néanmoins, la perte de pouvoir d'achat de 2022/2023 est loin d'être compensée.



Pour avoir une vision plus longue, on peut utiliser l'indicateur des salaires négociés, tel que mesuré par la BCE. Son allure est cohérente avec celle de la mesure Indeed comme indiqué dans le dernier graphique.



On observe que le salaire évolue avec retard sur l'inflation. Dans le deuxième graphique, le retard est de 3 trimestres. On peut le rationaliser de la façon suivante. Lorsqu'il y a un choc d'inflation, le mode de fixation des salaires bascule sous une forme de rattrapage. Cela explique le retard.

Le choc inflationniste est passé, comme indiqué sur le deuxième graphique. L'inflation a franchement ralenti et devrait entraîner les salaires vers un niveau plus bas.



La bascule vers un taux de salaire plus bas pour la zone Euro va venir de l'Allemagne.

En France, le salaire "Indeed" cohérent avec les mesures du ministère du travail progresse de 1,3% en octobre. Sa progression est déjà très limitée.

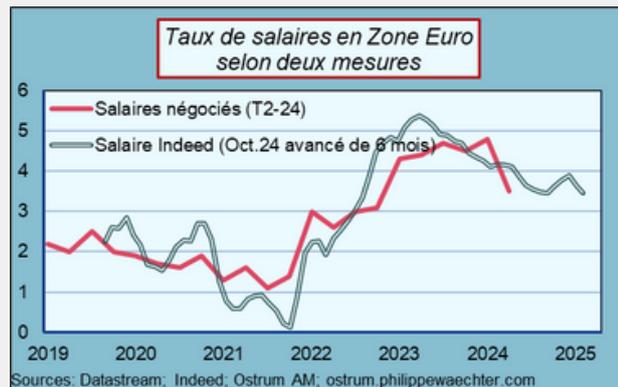
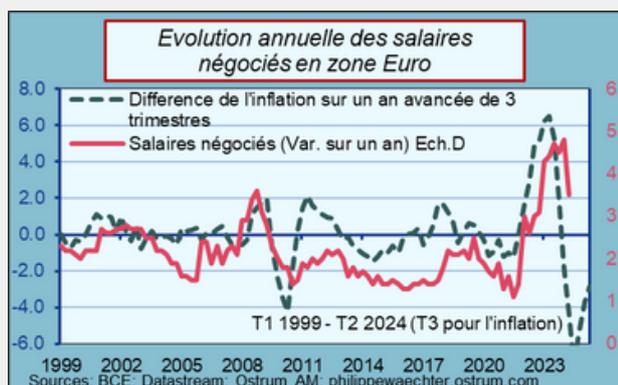
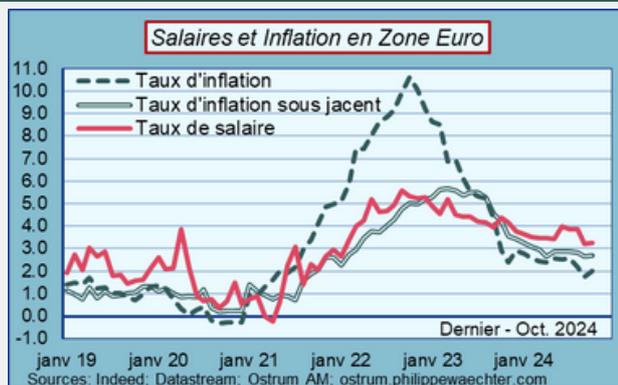


En Allemagne, l'ajustement va s'opérer via le marché du travail.

L'emploi recule si on le mesure en variation sur 6 mois, cohérent avec la mesure de l'emploi dans les enquêtes SP Global et IFO.

Dans une économie en récession, le pouvoir de négociation passe plutôt du côté des entreprises. Elles commencent à ne plus faire de rétention d'emplois et à négocier des fermetures de site (VW).

Les salaires allemands qui ont ralenti à 3.4% en Allemagne en octobre selon Indeed vont continuer de ralentir tirant les prix des services à la baisse et permettant un taux d'inflation plus bas





## Les inquiétudes sur l'activité ne sont pas levées en novembre

*L'activité économique de la zone Euro telle que mesurée à travers les enquêtes Standard And Poor's (SP Global) continue de se contracter. Selon notre indicateur synthétique, c'est le troisième mois consécutif de décrochage. Le PIB devrait, au mieux être étal au dernier trimestre de 2024. On notera que l'emploi a cessé de se détériorer et que les risques sur l'inflation sont limités. Mon inquiétude est sur l'industrie qui ne se redresse pas.*



L'indice d'activité de la zone Euro continue de se contracter en novembre. L'indice synthétique du secteur manufacturier se replie encore à 45.2 et l'indice synthétique des services est également en repli à 48.6. L'indice d'activité (moyenne pondérée par l'emploi des deux mesures) est ainsi à 48.1, le chiffre le plus faible depuis janvier 2024.



L'année qui s'écoule n'aura pas franchement été celle de la reprise. Le rebond du PIB constaté au T3 ne se prolongera pas au T4. On peut tabler sur un chiffre voisin de 0% pour le dernier trimestre. Soit 0.7% pour l'année 2024 et un acquis de 0.2% pour démarrer 2025.



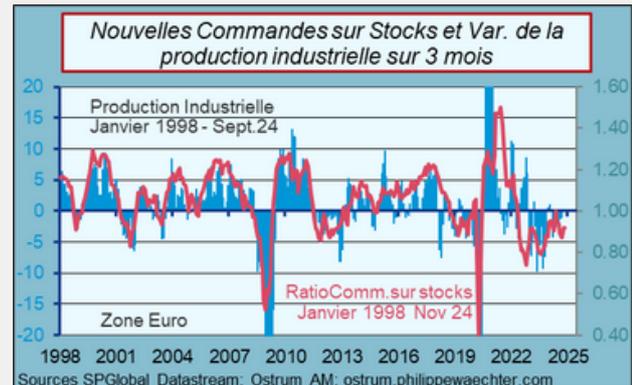
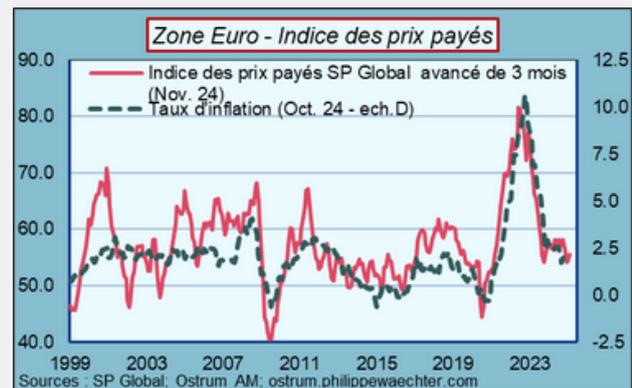
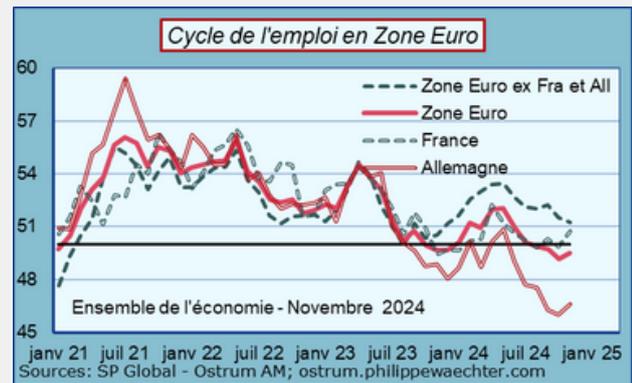
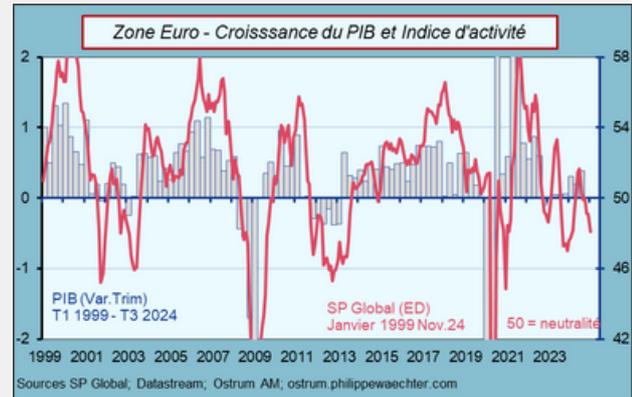
La dégradation observée depuis plusieurs mois sur l'emploi s'est interrompue en novembre. C'est un signal rassurant notamment pour l'Allemagne. Là-bas, cet indicateur d'emploi a la même trajectoire que l'emploi effectif (en variation sur 6 mois). Néanmoins, cela pourrait ne ressembler qu'à une respiration compte tenu des incertitudes économiques et politiques. A court terme, c'est l'indicateur important à suivre. Si l'emploi glisse encore en Allemagne, les tensions salariales vont se réduire encore davantage et l'inflation s'infléchir, donnant des marges de manœuvre à la BCE.



L'indicateur des prix reste sur une note basse en novembre. La baisse profonde de l'inflation semble interrompu mais cela ne traduit pas pour autant un changement de tendance.



Ce qui reste préoccupant est le faible niveau de la demande, notamment dans le secteur manufacturier. Le ratio nouvelles commandes sur stocks est inférieur à l'unité depuis le début de 2022. Cela se traduit par une contraction permanente de la production industrielle. La situation ne va pas s'inverser spontanément car les commandes étrangères continuent de se contracter à une allure rapide.





## Ce que devra faire le prochain gouvernement allemand

### Extraits

Quelques heures après la victoire de D. Trump, Scholz a limogé son ministre des Finances, Christian Lindner du FDP, et a ouvert la voie à des élections anticipées.

Le désaccord entre Scholz et Lindner était simple. Scholz a insisté sur le fait qu'un déficit budgétaire plus important était essentiel pour permettre à l'Allemagne de fournir de l'aide à l'Ukraine (surtout compte tenu de la victoire de Trump), d'accroître les investissements dans les infrastructures en ruine du pays et de financer davantage de subventions aux industries qui souffrent des coûts élevés de l'énergie.

Mais Lindner a refusé de s'endetter davantage. La constitution limite le déficit structurel à 0,35 % du PIB par an – l'équivalent, aujourd'hui, de quelque 9 milliards d'euros. Ce frein à l'endettement n'est pas absolu mais Lindner ne voit pas de justification suffisante pour le supprimer aujourd'hui même si l'Allemagne entre dans sa deuxième année de récession.

Les élections sont prévues en février.

Friedrich Merz, leader du CDU, semble bien placé pour l'emporter. Mais s'il veut sortir l'Allemagne de sa profonde crise structurelle, il devra se concentrer sur quatre domaines clés.

Le premier est le frein à l'endettement. Bien que cette règle, introduite par la CDU en 2009 sous la présidence de Merkel, contribue à maintenir la stabilité des finances publiques allemandes, elle limite également la capacité du gouvernement à investir dans l'avenir et à réagir rapidement et efficacement aux crises émergentes.

La deuxième priorité du prochain gouvernement allemand doit être la réforme structurelle. Des mesures sont nécessaires dans de nombreux domaines, notamment l'éducation, les infrastructures, l'administration publique, l'immigration et les transitions numérique et énergétique – tous des domaines qui souffrent depuis longtemps d'une négligence politique ou d'une réglementation excessive.

Il y a ensuite l'Union européenne. Les marchés financiers et les entreprises européennes n'ont pas l'envergure nécessaire pour rivaliser avec leurs homologues américains et chinois. Le prochain gouvernement allemand doit faire face à cette faiblesse – guidé par les recommandations récentes des rapports de M. Draghi et d'E. Letta – avant que la montée du populisme dans les États membres de l'UE ne rende toute avancée impossible.

Enfin, le prochain gouvernement allemand doit agir avec force pour renforcer la sécurité nationale. À cette fin, il doit créer un conseil de sécurité nationale et doit augmenter considérablement ses dépenses de défense – bien au-delà du seuil de 2 % du PIB requis par l'OTAN. Et elle doit améliorer la coordination entre les forces européennes. Plutôt que d'attendre que Trump lui fasse signe, l'Allemagne, de concert avec la France, doit prendre l'initiative de faire de la souveraineté stratégique européenne une réalité.

Source: Project Syndicate Helmut K. Anheier Lien <https://bit.ly/3CGQYns>



## Cinq façons dont le changement climatique menace la santé humaine

### Extraits

Un nouveau rapport d'un comité d'experts scientifiques, intitulé Lancet Countdown, met en évidence les « menaces sans précédent » qui pèsent sur la santé des populations du monde entier en raison du changement climatique.

L'Afrique sera la plus touchée par le changement climatique.

Cinq priorités en matière de changement climatique et de santé humaine :

#### 1. Maladies infectieuses nouvelles et émergentes

Les changements environnementaux drastiques augmentent le risque de contracter des maladies infectieuses mortelles telles que le paludisme, la dengue et le virus du Nil occidental dans de nouvelles zones. La menace d'épidémies d'infections nouvelles et émergentes et de pandémies augmente.

Les maladies infectieuses devraient se propager plus facilement en raison du changement climatique, augmentant ainsi le risque de pandémie.

#### 2. Sécurité alimentaire et nutrition

Le changement climatique aggrave l'insécurité alimentaire. L'ONU prévoit que plus de 600 millions de personnes vivront dans la faim d'ici 2030, en raison de l'impact des chocs climatiques et du manque d'aide et d'action gouvernementale jusqu'à présent.

D'ici 2030, entre 570 000 et 1 million d'enfants de moins de cinq ans souffriront d'un retard de croissance dû au changement climatique, ce qui aggravera également leur vulnérabilité aux maladies infectieuses telles que le paludisme.

#### 3. Accès aux soins de santé

Les conditions météorologiques extrêmes peuvent empêcher physiquement les gens d'accéder aux soins de santé. Entre 2014 et 2023, 61 % des terres du monde ont connu une augmentation du nombre de jours de précipitations extrêmes par rapport à la période 1961-1990. Des inondations soudaines ont dévasté Valence en Espagne, et les services de santé anticipent une augmentation des cas de diarrhée, d'infections cutanées et d'hépatite A.

Le rapport du Lancet a révélé que seuls deux tiers des pays avaient mis en œuvre de manière élevée ou très élevée les plans d'urgence sanitaire légalement requis. C'est insuffisant.

#### 4. Qualité de l'air

La qualité de l'air est l'un des impacts du changement climatique les plus ressentis localement, en particulier dans les pays fortement industrialisés. L'Agence britannique de sécurité sanitaire estime qu'environ 36 000 décès par an sont imputables à la pollution de l'air au Royaume-Uni, ce chiffre grimant à 2 millions en Chine.

#### 5. Chaleur extrême

En 2023, l'exposition accrue à la chaleur a exposé les personnes pratiquant une activité physique en plein air à un risque de stress thermique pendant 28 % d'heures de plus qu'il y a vingt ans. Le stress thermique a été associé à des problèmes tels que les calculs rénaux, l'épuisement, l'asthme et les crises cardiaques. Toute activité ou tout mouvement dans des températures en hausse expose les individus à un risque élevé de ces maladies.

**Source** : The Conversation UK Michael Head Jessica Boxall ANutr Lien <https://bit.ly/4fNm6AJ>



## Les émissions historiques de la Chine à l'intérieur de ses frontières ont désormais provoqué plus de réchauffement climatique que les 27 États membres de l'UE réunis

### Extraits

Ces conclusions surviennent dans un contexte de négociations tendues à la COP29 à Bakou, en Azerbaïdjan, où les négociateurs ont invoqué le « principe de responsabilité historique » dans leurs discussions sur qui devrait verser de l'argent pour un nouvel objectif de financement climatique – et combien.

94 % du budget carbone mondial pour 1,5 °C (2,800GtCO<sub>2</sub>) a désormais été utilisé, les émissions cumulées depuis 1850 ayant atteint 2 607 milliards de tonnes de dioxyde de carbone (GtCO<sub>2</sub>). Si les pays développés ont utilisé la majeure partie de ce budget, l'analyse montre que les émissions historiques de la Chine ont atteint 312 GtCO<sub>2</sub> en 2023, dépassant les 303 GtCO<sub>2</sub> de l'UE, tout en restant loin derrière les 532 GtCO<sub>2</sub> émises par les États-Unis.

En outre, les 1,4 milliard d'habitants de la Chine sont chacun responsables de 227 tCO<sub>2</sub>, soit un tiers des 682 tCO<sub>2</sub> liées aux 450 millions de citoyens de l'UE – et bien en dessous des 1 570 tCO<sub>2</sub> par habitant aux États-Unis.

Ces émissions historiques cumulées sont directement et proportionnellement liées à l'ampleur du réchauffement climatique déjà constaté à ce jour.

Le projet de texte de la COP29 sur le nouvel objectif de financement climatique lie explicitement la responsabilité du réchauffement climatique au financement des « accords de partage des charges » – c'est-à-dire qui devrait payer et combien.

Dans un passage d'un projet publié le 16 novembre 2024, il est fait référence au « principe de responsabilité historique ». Un autre passage indique que les émissions cumulées des pays développés devraient être utilisées comme « proxy de la responsabilité historique du changement climatique ».

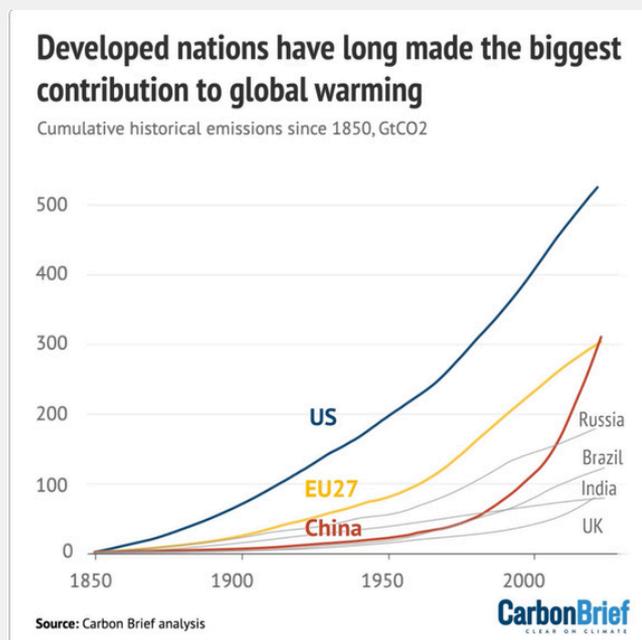
Le projet stipule : "Les pays développés parties à l'accord doivent établir des accords de partage des charges pour permettre la réalisation du nouvel objectif de financement climatique sur la base des émissions territoriales cumulatives de CO<sub>2</sub>... en tant que mesure de la responsabilité historique en matière de changement climatique."

Une autre option du projet de loi stipule que les pays devraient contribuer au nouvel objectif de financement climatique s'ils font partie des « 10 premiers émetteurs » mondiaux en termes d'émissions cumulées – et s'ils ont un revenu moyen par habitant supérieur à un certain niveau.

Selon ces critères, la question du financement climatique incombera aux pays développés en raison du stock d'émissions cumulées. Mais la Chine pourrait aussi devenir contributeur.

En 2009 à la COP15 de Copenhague, pour les pays émergents, ces émissions cumulées encore réduites traduisaient encore une capacité à se développer sans contrainte. L'équilibre changé et désormais un plus grand nombre de pays doivent inscrire leur développement sous la contrainte du changement climatique.

**Source:** Carbon Brief Lien <https://bit.ly/4hPI9Jz>





## Comment le PCC développe un « bouclier idéologique » pour isoler l'espace numérique chinois

### Extraits

En août 2013, Xi Jinping, conceptualisait sa vision d'Internet en tant que principal champ de bataille de lutte pour l'opinion publique. Xi représentait cet espace en trois zones :

Une « zone rouge », composée notamment des médias de propagande du PCC,

Une « zone noire », qui regroupe les « opinions publiques fabriquées par les forces hostiles » (ex. agences de presse occidentales), et dont l'objectif est de tenter de pénétrer dans la zone rouge.

Entre les deux se trouve une « zone grise », qui constitue le cœur du champ de bataille. Xi Jinping appelait alors à : « oser entrer dans la zone noire, pour nous battre, et la pousser progressivement à changer de couleur ».



À cette époque, Internet était principalement dominé par des acteurs américains : Facebook, YouTube, Twitter ou encore Instagram. Les trois premiers ont été interdits en Chine à partir de 2009 (2014 pour Instagram), mais des dizaines de millions de Chinois accèdent toujours à ces plateformes via des VPN. Leurs équivalents chinois (WeChat, Weibo, Kuaishou...) ont pour la plupart émergé au tournant des années 2010.

C'est, en 2012, que les premières « politiques d'enregistrement des noms réels » (RNR) ont été implémentées

Les RNR consistent en un ensemble de mesures qui contraignent les utilisateurs à fournir leur identité lorsqu'ils s'inscrivent sur des services en ligne, et sur des réseaux sociaux.

Ces politiques visent à interdire l'anonymat en ligne afin de maintenir un contrôle gouvernemental total sur les cyber activités de la population.

Aujourd'hui, les trois-quarts (75 %) des applications en ligne développées par des entreprises chinoises ont implémenté ces politiques

Ces contraintes isolent le cyberspace chinois en compliquant l'accès à ces plateformes pour les utilisateurs étrangers. De la même manière, elles placent les utilisateurs chinois dans une relation de dépendance vis-à-vis de ces plateformes — qui concentrent parfois des services essentiels à la vie en Chine, notamment WeChat. Ces derniers se trouvent parfois contraints de devoir s'excuser publiquement afin de récupérer l'accès à leur compte banni pour avoir critiqué le Parti ou Xi Jinping.

La politique de contrôle conduit à un déclin de l'utilisation d'applications chinoises : après avoir brièvement dépassé leurs concurrents américains en 2016, celles-ci connaissent une baisse de popularité depuis 2020.

En choisissant quels utilisateurs étrangers peuvent accéder à l'espace numérique chinois — les habitants de certains pays d'Afrique subsaharienne ou d'Asie-Pacifique peuvent s'inscrire sur certaines applications interdites aux utilisateurs européens —, Pékin dessine une nouvelle frontière dont les contours correspondent à sa sphère d'influence.

Même si les normes chinoises restent cependant, jusqu'à maintenant, largement circonscrites à ses frontières nationales

Source: [legrandcontinent.eu](https://legrandcontinent.eu) Lien <https://bit.ly/4eNERwc>



## Un réchauffement climatique supérieur à 1,5°C pourrait déclencher plusieurs points de basculement climatique

### Extraits

Les points de basculement climatique (CTP) sont des conditions au-delà desquelles les changements dans une partie du système climatique deviennent auto-entretenus. Ces changements peuvent entraîner des impacts brusques, irréversibles et dangereux, avec de graves implications pour l'humanité.

Le déclenchement de CTP entraîne des impacts importants et pertinents, notamment une élévation substantielle du niveau de la mer due à l'effondrement des calottes glaciaires, le dépérissement de biomes biodiversifiés tels que la forêt amazonienne ou les coraux d'eau chaude, et la libération de carbone due au dégel du pergélisol.

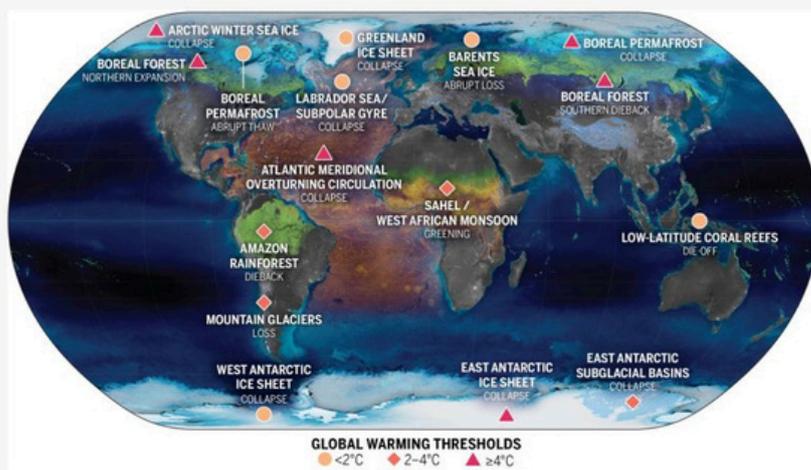
Nous identifions neuf éléments de basculement « fondamentaux » mondiaux qui contribuent de manière substantielle au fonctionnement du système terrestre et sept éléments de basculement « d'impact » régionaux qui contribuent de manière substantielle au bien-être humain ou qui ont une grande valeur en tant que caractéristiques uniques du système terrestre (voir figure). Leurs seuils de CTP estimés ont des implications importantes pour la politique climatique : le réchauffement climatique actuel d'environ 1,1 °C au-dessus de l'ère préindustrielle se situe déjà dans la limite inférieure de cinq plages d'incertitude de CTP.

Six CTP deviennent probables (avec quatre autres possibles) dans la fourchette de réchauffement de 1,5 à < 2 °C de l'Accord de Paris, y compris l'effondrement des calottes glaciaires du Groenland et de l'Antarctique occidental, la disparition des récifs coralliens de basse latitude et le dégel brutal et généralisé du pergélisol.

Un CTP supplémentaire devient probable et trois autres possibles au réchauffement d'environ 2,6 °C attendu dans le cadre des politiques actuelles.

Notre évaluation fournit des preuves scientifiques solides en faveur d'une action urgente pour atténuer le changement climatique. Nous montrons que même l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à bien moins de 2 °C et de préférence à 1,5 °C n'est pas sûr, car un réchauffement de 1,5 °C et plus risque de franchir plusieurs points de basculement. Le franchissement de ces points de basculement peut générer des rétroactions positives qui augmentent la probabilité de franchir d'autres points de basculement. Actuellement, le monde se dirige vers un réchauffement climatique d'environ 2 à 3 °C ; au mieux, si tous les engagements de zéro émission nette et les contributions déterminées au niveau national sont mis en œuvre, le réchauffement pourrait atteindre un peu moins de 2 °C. Cela réduirait quelque peu les risques de point de basculement, mais resterait dangereux car cela pourrait déclencher plusieurs points de basculement climatiques.

Source : Revue Science  
David Armstrong McKay  
Lien <https://bit.ly/3CQOoNx>



The location of climate tipping elements in the cryosphere (blue), biosphere (green), and ocean/atmosphere (orange), and global warming levels at which their tipping points will likely be triggered. Pins are colored according to our central global warming threshold estimate being below 2°C, i.e., within the Paris Agreement range (light orange, circles); between 2 and 4°C, i.e., accessible with current policies (orange, diamonds); and 4°C and above (red, triangles).



## Mentions légales

### Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com)

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

### Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International – Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Louizalaan 120 Avenue Louise, 1000 Brussel/Bruxelles, Belgium.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sarl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.

Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.